

FICHE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

selon Décret n° 2015-1382 du 30 octobre 2015 et ARTICLE 520-1 du code des assurances

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez assurer votre bien immobilier par notre intermédiaire et nous vous en remercions. La présente fiche d'information, complète la présentation détaillée de l'offre de garantie loyers impayés proposée via ALSASSUR (le courtier gestionnaire) par AXA (L'assureur). Elle est l'aboutissement de la prise en compte des attentes et souhaits du prospect aux vues des caractéristiques propres du risque que celui-ci souhaite mettre en garantie, et notamment par la souscription d'une garanties loyers impayés, détériorations immobilière et protection juridique pour le bien désigné par les présentes. Le contrat que nous serons amené à vous proposer est issu du catalogue produit des Assureurs avec qui nous sommes en partenariat. Vous pouvez obtenir leurs noms sur simple demande ou en consultant notre site internet. Il est le résultat d'une comparaisons professionnel de contrats d'assurances offerts sur le marché.

Présentation des Garanties:

Assureurs:

AXA France IARD, société anonyme au capital de 214 799 030 euros, régie par le Code des assurances et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°722-057-460 ; et AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, identifiée sous le numéro SIREN 775 699 309, ayant leur siège social 313, Terrasses de l'Arche à Nanterre (92000). Le contrat d'assurance est souscrit en coassurance entre AXA France IARD et AXA Assurances IARD Mutuelle, qui seront solidaires entre elles. JURIDICA, société Anonyme au capital de 8 377 134,03 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 572 079 150, pour la garantie protection juridique, ayant son siège social, 1 place Victorien Sardou, 78160 MARLY LE ROI

Courtier Gestionnaire:

ALSASSUR CONSEIL S.a.r.l, société au capital de 10 000 euros, 5, rue Saint Eloi- 68000 COLMAR RCS COLMAR 529 971 277 TEL: 09.52.22.18.88 contact@alsassur.fr. ORIAS 110-603-75 consultable sur www.orias.fr Garantie financière N°RC56957 conformément au code du commerce et des assurances.

Principales Garanties du contrat*:

	Plafond de la garantie	Franchise	Prime T.T.C.
Loyers Impayés	Durée Illimitée. Plafond de garantie : 90.000 € T.T.C.	Néant	2.90% T.T.C du montant du loyer annuel & Provisions pour charges locatives
Détériorations Immobilières	Plafond de garantie : 10.000 € T.T.C.	Dépôt de garantie	
Protection Juridique	Plafond de garantie: 20.000 € T.T.C	Seuil d'intervention : 250 € HT	
Décès, expulsion, départ furtif	Jusqu'à la récupération des lieux dans la limite de 90.000 € TTC	Néant	
Indemnisation	Mensuelle, jusqu'à l'expulsion du débiteur.	-	

* L'ensemble des garanties, leurs étendues, et leurs applications sont décrites en intégralité dans les conditions générales. Le futur souscripteur reconnaît en avoir reçu un exemplaire. Il reconnaît avoir reçu une information exhaustive des clauses du contrat et par conséquent avoir une compréhension étendue de ses droits et obligations.

Paraphes

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et renouvelé chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation par l'Assuré ou l'Assureur dans les conditions fixées aux conditions générales. La cotisation est payable pour un an, à la souscription.

Résiliation : (voir article 37 pour l'intégralité des conditions de résiliation)

- 1) En cas de départ du locataire: Fournir l'état des lieux de sortie: La cotisation non utilisée est remboursée sans frais
- 2) A date anniversaire du contrat: Chaque année, à sa date d'échéance principale, moyennant préavis de deux mois au moins

Réclamation:

En cas de réclamation indépendamment de votre droit d'engager une action en justice, si, après avoir contacté votre interlocuteur privilégié ou votre Service Clients par téléphone ou par courrier, une incompréhension subsiste, vous pouvez faire appel au Service Relation Clientèle en écrivant à l'adresse suivante selon la garantie en jeu :

Protection Juridique : JURIDICA - Service Réclamation - 1 place Victorien Sardou -78166 Marly le Roi Cedex

Autres garanties -AXA France - Direction Relations Clientèle -TSA 46307 -95901 Cergy Pontoise Cedex 9

Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin : un accusé réception vous sera adressé sous 10 jours et une réponse vous sera alors adressée dans un délai 60 jours (sauf si la complexité nécessite un délai complémentaire).

Si aucune solution n'a été trouvée, vous pourrez ensuite faire appel au Médiateur, en vous adressant à l'association :

La Médiation de l'Assurance -TSA 50110 -75441 Paris Cedex 09 - www.mediation-assurance.org

Ce recours est gratuit.

Le Médiateur formulera un avis dans les 90 jours à réception du dossier complet. Son avis ne s'impose pas et vous laissera toute liberté pour saisir éventuellement le Tribunal français compétent.

Autorité de contrôle:

L'autorité de Contrôle de l'Assureur et du Courtier est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution:

ACPR 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

Fait à :

Le:

Signature du souscripteur précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »